

Délégation Territoriale du Douaisis
Commune de Flers en Escrebieux- 59234
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2011

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Courant de l'Escarpelle ou Rigole Royale Ruisseau l'Escrebieux La Râche Courant Brunel A.P. du 09/08/1972	Ddtm
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages AEP	Captage de Flers en Escrebieux D.U.P .du 28/08/2014	Ars
I.2 Conservation du Patrimoine Naturel			
AC.3	RESERVES NATURELLES REGIONALES Servitude de protection des réserves naturelles régionales	« Marais de Wagnonville » A.P. du 07/10/1994	Conseil Régional
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : . Gavrelle-La Motte Julienne et Hénin-La Motte Julienne 2x90 kV . Asturies – Dechy 225 kV . Asturies – Courrières 225 kV . Avelin – Gavrelle 400 kV	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . Hénin Beaumont – Flers en Escrebieux DN 150 . Flers en Escrebieux – Courcelles les Lens DN 150 . Noyelles Godault – Flers en Escrebieux DN 150 . Flers en Escrebieux – Douai (DP) DN 150 . Flers en Escrebieux – Flers en Escrebieux (CI) DN 150 . Flers en Escrebieux – Courcelles les Lens DN 150	Grt Gaz
I.5	PRODUITS CHIMIQUES Protection des conduites	Hydrogénoduc DN 100 / PN 100 Mons en Pévèle – Athies	Dreal
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	. R.D. 125 . C.R. n° 17 (rue du Cimetière) . R.D. 125 et 420 . R.D.120 et 125 (traverse) . C.R. n° 19 (rue Carnot) . R.D 420 et 120	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	. RD 43 . RD 421 . A 21	Dir

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
Utilisation de certaines ressources : communications (suite)			
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : PARIS Nord – LILLE	Conseil Général
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI-NIERGNIES CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
II.3 - Utilisation de certaines ressources : télécommunication			
PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des Faisceaux Hertiens contre les Obstacles	Liaison LILLE – DOUAI	Anfr
III - Sécurité			
PM3	RISQUES TECHNOLOGIQUES Servitude de prévention des Risques Technologiques	PPRT NYSTAR – AUBY approuvé le 03/05/2012	Dreal
IV - Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
voir liste ci-jointe**